

Téléphone : 03 27 88 88 65

Télécopie : 03 27 92 90 94

E.mail : selarl.delcourt@notaires.fr

┌

L

Suivant acte reçu par Maître Valérie DELCOURT, Notaire à DOUAI (59500), le 1er septembre 2022 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

La société dénommée "**ELECTRICITE DE FRANCE**",
Société anonyme au capital d'UN MILLIARD NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-DEUX EUROS (1.943.290.542,00 €), dont le siège social est à PARIS 8ème arr. (75008), 22-30 avenue de Wagram.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS 08 et identifiée sous le numéro SIREN 552 081 317.

Faisant élection de domicile à EDF, 2 avenue Impératrice Eugénie, BP 406, 20174 AJACCIO.

Sur la Commune de **BONIFACIO (2A Corse-du-Sud)**

Un terrain sur lequel est implanté un poste de transformation électrique, situé(e) à **BONIFACIO (20146)**, et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	L	361	CORBO	36 a 80 ca
Contenance totale				36 a 80 ca

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me DELCOURT, Notaire.